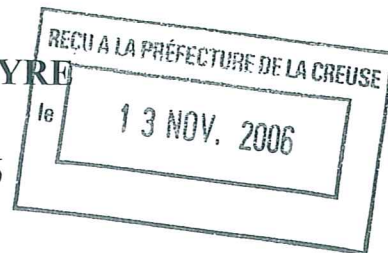


COMMUNE DE SAINTE FEYRE

~~~~~  
Séance du 23 Octobre 2006



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille six, le 23 Octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE-FEYRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre GIRAUDON, Premier Adjoint au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 Octobre 2006

**Présents** : **Mmes** BACHELART, BERTHELET, COGNET, GUINOT, SOMMIER, THOMAS,  
**Mrs.** AUGER, BOURGUIGNON, CARRE, GALLERAND, GIRAUDON, JANOT,  
LEMUT, VIGNERON, VILLARD.

**Excusés** : **Mmes** PENICAUD  
**Mrs.** AMEAUME, GASPARD,

Madame THOMAS est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Motion.**

Le texte ci-dessous a été adopté par les Conseillers Municipaux :

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

**Nécessité** d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux -La Souterraine – Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les régions Centre et Limousin.

**Nécessité** d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

**Les Elus affirment** que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir. »

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

De la publication le 2 Novembre 2006

Fait à Sainte Feyre le 2 Novembre 2006

Le Premier Adjoint

